

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue à huis clos le 17 mai 2021 à 15 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Éline Brière, Isabelle Nadon, Yves Desjardins formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-05-319

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-05-320

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

21-05-321

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 362-1 RELATIF À UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR LE REMPLACEMENT DES RÉSERVOIRS AU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 362-1, intitulé *Règlement modifiant le règlement 362 relatif à un emprunt et une dépense pour le remplacement des réservoirs au garage municipal*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adopter le règlement numéro 362-1, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

DOPTÉE.

21-05-322

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 369-1 RELATIF LA MODIFICATION DU MONTANT DE L'EMPRUNT À 2 285 000\$ ET LA PRÉCISION DE L'AFFECTATION DES SUBVENTIONS**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 369-1 concernant la modification du montant de l'emprunt à 2 285 000\$ et la précision de l'affectation des subventions et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-05-323

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Éline Brière propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

\_\_\_\_\_  
Daniel Bourdon, maire

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

\_\_\_\_\_  
Daniel Bourdon, maire